

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 Avril 2023**

**OBJET : Vote des subventions versées aux associations**

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 18H15 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. GALY-BRUSQUET Pierre a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer aux diverses associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
COMITE DES FÊTES	2 600,00€
BAX DANSE	400,00€
ACCA DE BAX	350,00€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE LATRAPE	250,00€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 17/04/2023

Fait à BAX  
Le 14/04/2023

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 31/03/2023